

Validation des acquis de l'expérience professionnelle maritime

Référence : arrêté du 13 juillet 2016 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience

Jury pont

Référence UCEM

20210520A

PROCES VERBAL

Le jury national de validation des acquis de l'expérience professionnelle maritime

| | | |
|-----------|---------------------|---|
| Président | PC1EM Laurent GALY | |
| Membre | Luc PERCELAY | Officier ou cadre A de corps civils ou militaires |
| Membre | David LEROY | Représentant d'employeurs de marins |
| Membre | Guy LE FALHER | Représentant d'organisations syndicales de marins |
| Membre | Gilles HOECHSTETTER | Professeur d'un centre de formation |

Le secrétariat du jury est assuré par : **Coralie CLOITRE**

Le jury évalue les candidats, via la visioconférence, suivant la note GM1 12/2017. Le président du jury informe les membres de leurs devoirs.

Le jury réuni à l'Unité des concours et examens maritimes à Nantes le, **jeudi 20 mai 2021**
décide

Candidat(e) CHARLES-BELAMOUR Rudy Matricule n° 20018124 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200 pêche

Décision du jury Attribué sous réserve que des qualifications professionnelles maritimes soient acquises*

Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

*sous réserve de l'obtention : des certificats complémentaires conformément aux prescriptions du Décret 2015 - 723

Candidat(e) TROUILLEFOU Jean-Marie Matricule n° 20038823 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200 pêche

Décision du jury Non attribué

Motivation de la décision (si refus)

Le niveau du service en mer, des connaissances et de l'efficacité atteint en matière de navigation et de maniement technique du navire et de la cargaison n'assure pas un degré de sécurité en mer et a des effets, en ce qui concerne la prévention de la pollution, qui ne sont pas équivalents à ceux prévus par la réglementation en vigueur pour la délivrance du titre demandé.

*Commentaire(s)

Candidat(e) MONTOUT Mathieu Matricule n° 19904135 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200 pêche
Décision du jury Attribué sous réserve que des qualifications professionnelles maritimes soient acquises*
Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

*sous réserve de l'obtention : des certificats complémentaires conformément aux prescriptions du Décret 2015 - 723

Candidat(e) MORVAN Jacques Matricule n° 19944115 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200
Décision du jury Ne s'est pas présenté(e)
Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

Candidat(e) NADILLE Rudolph Matricule n° 19953786 PP
Titre demandé Brevet de capitaine 200 pêche
Décision du jury Attribué sous réserve que des qualifications professionnelles maritimes soient acquises*
Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

*sous réserve de l'obtention : des certificats complémentaires conformément aux prescriptions du Décret 2015 - 723

Candidat(e) SAINT-AURET Henrick

Matricule n° 20164386 PP

Titre demandé Brevet de capitaine 200 pêche

Décision du jury Attribué sous réserve que des qualifications professionnelles maritimes soient acquises*

Motivation de la décision (si refus)

*Commentaire(s)

*sous réserve de l'obtention : des certificats complémentaires conformément aux prescriptions du Décret 2015 - 723

Fait à Nantes

jeudi 20 mai 2021

Le président du jury

PC1EM Laurent GALY